



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

En exercice : 11  
Présents : 10  
Procuration : 00  
Votants : 10

L'an Deux Mil Vingt-trois, le Dix-sept Janvier  
Le Conseil Municipal de la Commune de Calès  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
Sous la Présidence de Monsieur Christophe CATHUS, Maire.

**PRESENTS** – Mrs Christophe CATHUS, Christophe CHAILLOU, Jean-Michel BZDZINCK, Martial CHANUT, M. Mathieu LEVIGNAT, M. Nicolas ROUSSEL, Mmes Brigitte FAURE, Roseline GRAZZI, Elodie QUEVAL, Brigitte ROUSSEAU.

**ABSENT EXCUSE:** M. Christophe MAZEAU

**SECRETAIRE :** M. Jean-Michel BZDZINCK

**Date de convocation :** 23/02/2023

### Délibération Fonds de concours "Bac" pour la traversée de la Dordogne entre Mauzac et Calès 2023/007

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la participation de la commune de Calès au projet d'aménagement d'une vélo-route Voie verte le long de la Dordogne en 2 parties.

La première à l'Ouest entre Saint Capraise et le bourg de Mauzac, la deuxième entre Mauzac et Le Buisson de Cadouin qui nécessitent le franchissement de la Dordogne.

Pour ce faire un accord a été fait entre la CCBDP, la commune de Mauzac et la commune de Calès. Une embarcation permettra de faire traverser 5 personnes assises et à vélos.

Le montant des travaux est de 85 985.50 € H.T, ils seront subventionnés par :

- La Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 20 % soit 17 197.10 € dans le cadre de la Vélo Route Voie Verte,
- Le Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 17 197.10 €,
- EDF à hauteur de 12 500 €,

- Les fonds de concours par la commune de Mauzac et la commune de Calès pour un montant de 9 773 €
- Par autofinancement de la CCBDP à hauteur de 19 545.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE ce Fonds de concours à l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce Fonds de concours « Bac » pour la traversée de la Dordogne entre Mauzac et Calès.

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire,  
Christophe CATHUS

 

Certifié exécutoire

Publié le 03/03/2023

Le Maire,  
Ch. Cathus

 